





Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le compte financier 2025,
  - de conserver en section de fonctionnement (article R002) la somme de 327 376,43 € correspondant à l'excédent disponible.
  - de reporter en section d'investissement (article D001) la somme de 582 367,48 € correspondant au déficit.
  - d'affecter en réserve au compte R.1068 la somme de 234 397,48 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- Les restes à réaliser de 2025 sont en dépenses de 114 340€ et en recettes de 462 310€.

**VOTE :**

Monsieur Michel ZUMKELLER et Madame Marie-France CEFIS quittent l'assemblée au moment du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (23 POUR et 3 ABSTENTION : Monsieur Lionel MALALA, Madame Christine PIEMONTESE, Monsieur Manuel GONZALEZ) :

- d'approuver le compte financier 2025,
- de conserver en section de fonctionnement (article R002) la somme de 327 376,43 € correspondant à l'excédent disponible.
- de reporter en section d'investissement (article D001) la somme de 582 367,48 € correspondant au déficit.
- d'affecter en réserve au compte R.1068 la somme de 234 397,48 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Fait et délibéré à Valdoie  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire

Michel ZUMKELLER

